



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060047

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/04/2025 15H44 C:025094 I:39599
V/REF : 1007944
V/Email reçu le Mardi 22/04/2025 à 15H44

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 04902
IMMEUBLE : LES FONTANETTES-4902
30 RUE JEAN MONNET
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M_231060001-1

LOCALISATION : ALLEE N30 JEAN MONNET - LOGEMENT DE MME MEILLER AU RDC - 06 88689232

MOTIF : INTERVENIR HORS ASTREINTE POUR :
- DES WC BOUCHES
- L'EVACUATION MACHINE A LAVER QUI REFOULE

Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 23/04 A 14H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME MEILLER AU REZ DE CHAUSSEE
NOUS CONSTATONS QUE LE TABOURET SITUE SUR LA TERRASSE EST BOUCHE

APRES VERIFICATION ET LOCALISATION DU RESEAU, NOUS CONSTATONS QUE
CELUI-CI EST BOUCHE JUSQU'AU TABOURET COLLECTEUR

MISE EN PLACE DU MATERIEL
- DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE 60ML DE RESEAU ET DE 4 TABOURETS
OBSTRUE PAR DES CAILLOUX
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

LE 16/05/2025 A 08H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 TECHNICIENS
CURAGE HYDRAULIQUE DE 80 ML RESEAUX EU/EV ET 11 REGARDS DE VISITE
CONTROLE CAMERA RESEAU
RV2 VERS RV1 PAS DE CASSURE.
APRES RV1 LE RESEAU EST ARRETE DANS LA TERRE
RV2 VERS RV3 ARRIVEE DANS RV3 PAS DE CASSURE
RV3 VERS RV4 ARRIVEE DANS RV4 PAS DE CASSURE / RV4 VERS RV5 /
RV5 VERS RV6 / RV6 VERS RV7 / RV7 VERS RV8 / RV9 VERS RV8
RV9 VERS RV10 RESEAU PRINCIPAL - AUCUNE CASSURE

AU NIVEAU DE RV2 LE PIED DE COLONNE EP EST CASSE.

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ET VERS RV11 LE PVC EU DN 100 EST CASSE A 10 CM DE RV11.

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 19/05/25 a 14H48 Mme A. DURAND JUILLARD
LE RAPPORT CAMERA VOUS SERA TRANSMIS PROCHAINEMENT
CS LGESTION Email envoyé le 24/04/25 a 08H23 Mme A. DURAND JUILLARD
CS LGESTION Email envoyé le 24/04/25 a 08H23 Mme C. GIROND
PREVOIR UNE INSPECTION TELEVISEE DU RESEAU QUI RISQUE DE SE REBOUCHER
AFIN DE DETERMINER AVEC PRECISION L'ETAT DU RESEAU SUITE A LA PRESENCE
DE CAILLOUX
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,25	CU0001-H(s)curage>1er tampon collect. Jr	3	182,25	592,31
5,50	CU0001-H(s)curage>1er tampon le 16/05	5	182,25	1002,37
1,00	CU0002-Ffait passage Caméra+rapport Jr	6	278,43	278,43
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Traitement des déchets	5	176,33	176,33
TOTAL H.T.				2049,44
T.V.A. a 10,00%				204,94
TOTAL T.T.C.En EURO				2254,38

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1007944 du 22/04/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

30 rue Jean Monnet

Les Fontanettes

01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Référence de la Demande

N°: 818 686 du 08/04/2025

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

02-EE-2230-ENT-61567100

Marché : M - 231060001-1

04902-00001 LES FONTANETTES ST DIDIER
SUR CHALARONNE

Délai

Date limite exécution : 07/05/2025

Observations

bc validé par Colette Girond

****ATTENTION INTERVENIR HORS ASTREINTE***

TEL / 06-88-68-92-32

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) MME MEILLIER locataire du logement 04902-00001-00002-00003 au rdc signale : - WC Evacuation quasi impossible - Evacuation machine à laver => refoule MERCI DE CURER LA COLONNE et nousadresser un rapport détaillé de votre intervention	1,00	182,25	182,25	18,23	200,48
				Total H.T.	182,25
				Total TVA	18,23
				Total TTC	200,48

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



Bon de Commande

N° : 1007944 du 22/04/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 22/04/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **GARAGES Les Fontanettes 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **22/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1007944